



## 15ème législature

<b>Question N° :</b> <b>37218</b>	De <b>Mme Justine Benin</b> ( Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés - Guadeloupe )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Solidarités et santé		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et prévention
<b>Rubrique</b> >fonction publique hospitalière	<b>Tête d'analyse</b> >Reconnaissance des infirmiers anesthésistes en pratique avancée	<b>Analyse</b> > Reconnaissance des infirmiers anesthésistes en pratique avancée.
Question publiée au JO le : <b>16/03/2021</b> Date de changement d'attribution : <b>21/05/2022</b> Question retirée le : <b>21/06/2022</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Justine Benin attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la reconnaissance des infirmiers anesthésistes comme membres à part entière de la spécialité infirmière de pratique avancée. À l'heure où l'Organisation mondiale de la santé (OMS) alerte sur la pénurie d'anesthésistes dans la majorité des pays de l'OCDE, il apparaît opportun de reconnaître la place indispensable de ces professionnels de santé dans le système hospitalier français. À l'échelle internationale, dans les systèmes de santé étrangers, la reconnaissance des infirmiers de pratique avancée a permis d'améliorer la pertinence, la qualité et l'accès aux soins. Pour autant, en France, si la pratique avancée est désormais reconnue, les infirmiers anesthésistes ne bénéficient pas encore de ce statut, malgré le fait qu'ils disposent des compétences et de la reconnaissance de leurs pairs comme partie intégrante de cette catégorie infirmière. Dès lors, une revalorisation en tant qu'infirmiers de pratique avancée paraît nécessaire, notamment pour mieux lutter contre la pénurie d'anesthésistes, mais aussi pour améliorer l'accès aux soins chirurgicaux. Aussi, elle souhaite connaître ses intentions sur cette question.